

DOC. PARLEMENTAIRE No 74g

“Cependant, pour des hommes fiers et sensibles comme le sont les Japonais, les regrets exprimés par toute la population du Canada à la suite de ce fâcheux incident sont un dédommagement, pour les indignités qu'on leur a fait subir, qui a plus de valeur que toute indemnité pécuniaire qui pourra leur être allouée, quelque considérable qu'elle soit.”

Le tout respectueusement soumis.

W. L. MACKENZIE KING,

*Commissaire.*

Daté à Ottawa, le 26e jour de juin 1908.